

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt deux et le quinze janvier à dix heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal, JOSSINET Gaëlle, Mrs SAUVAIRE Marc, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, BALSAN Laurent.

Absents : ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, RAGUES Christian

Procurations : THION Jean-Claude pour LEBEAU Irène, ALBE Jean-Luc pour ESCANDE Renaud

**Vote :**

Pour : 10

Abstention :

Contre :

### REALISATION D'UN PROFIL DE BAINNADE – LES LAUPIES

Mme le maire expose,

Suite à la déclaration du site de baignade des Laupies, un contrôle sanitaire a été mis en place lors de la saison estivale 2021.

Des pressions de pollution sont identifiées au niveau de ce site avec notamment le besoin d'assainissement du hameau et la présence d'un parc à moutons.

L'ARS n'a pas demandé la réalisation d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade en 2021 mais un suivi renforcé de la qualité des eaux de baignade a été réalisé, qui a abouti à un classement « suffisant » de la qualité de l'eau de baignade. Par conséquent l'ARS a demandé à la commune d'établir un profil de baignade au plus tard pour l'été 2023.

Le profil consiste :

- 1 - à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs (par temps sec et dans le cas d'orage estival);
- 2 -et, dans le cas où un risque de pollution est identifié, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population ainsi que les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Dans le cadre de la convention d'accompagnement des gestionnaires des baignades signée entre la commune et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont, celui-ci peut accompagner la commune pour la réalisation du profil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser un profil de baignade sur La Dourbie au hameau des Laupies.
- sollicite l'aide du SMBVTA pour la réalisation de ce profil
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, le 15 janvier 2022  
Mme le Maire  
Irène LEBEAU

